

Atelier de compréhension de texte prescriptif Cycle 3 Niveau de classe CM2

Charte du bon usager de la route

1. Mise en œuvre de l'atelier

Se référer au protocole ACT prescriptif cycle 3 et collège.

2. Indications pour l'enseignant

Cet ACT est envisagé dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière qui a pour objectif de permettre aux élèves usagers de la route d'acquérir des comportements responsables. Le document provient d'un site internet.

Il se divise en deux parties, une consacrée aux piétons, une autre aux cyclistes. Chacune de ces deux parties est organisée en paragraphes mis en avant par des sous-titres blancs. Les informations importantes sont en gras. Il serait d'ailleurs préférable de présenter le document en couleur.

Le texte est écrit à la première personne du singulier, au présent de l'indicatif.

On relève quelques difficultés lexicales : « usager », « vulnérable », « intempestif », « porte cochère » par exemple.

Le terme de charte ne sera pas forcément connu des élèves. Le professeur choisira ou non de le définir avant l'ACT. La lecture du document pourra néanmoins permettre aux élèves d'en déduire le sens.

Enfin, la lecture de la vitesse du fauteuil roulant (10km/heure) pourra poser problème aux plus fragiles.

Principaux points que l'on peut faire apparaître pendant les échanges et la vérification.

Les éléments qui suivent ne constituent en rien des objectifs à atteindre de façon exhaustive ; ils peuvent aider l'enseignant à développer l'aptitude au questionnement chez les élèves.

- **L'utilité du document**

Connaître et respecter les règles de circulation à pied ou à vélo.

- **L'organisation du document**

Le document se divise en deux parties, une pour les règles destinées aux piétons, une autre pour celles destinées aux cyclistes.

Chacune de ces deux parties est organisée en paragraphes mis en avant par des sous-titres blancs. Les informations importantes sont en gras.

○ Les principales règles

Pour les piétons

Faire très attention.
Circuler sur les trottoirs.
Traverser sur les passages piétons.
Marcher à gauche quand il n'y pas de trottoir.
Être visibles de nuit.
Redoubler de vigilance avec un animal domestique.
Suivre les mêmes règles en roller, en skate ou en fauteuil roulant.

Pour les cyclistes

Respecter le code de la route, ne pas dépasser par la droite, ne pas rouler sur les trottoirs.
Avoir les deux mains sur le guidon.
Faire attention aux sorties de véhicule.
Emprunter le plus possible les pistes cyclables.
Ne pas rouler sur les voies consacrées aux tramways.
Respecter les piétons et mettre le pied à terre quand c'est nécessaire.
Ne pas stationner n'importe où.

Les questions possibles abordées par les lecteurs ou à repérer avec eux.

Le sens du mot « charte » à déduire éventuellement.

Les lieux où peuvent circuler les bicyclettes (pistes cyclables, chaussée) et ceux où ils ne le peuvent pas (voies de tramway, trottoirs).

Les implicites à relever :

- Les raisons pour lesquelles il faut marcher à gauche quand on est seul et à droite quand on est dans un groupe de 10.
- La manière de doubler à vélo.
- Les lieux où l'on peut stationner sa bicyclette.

3. Prolongements éventuels

- Expliquer à l'oral à des élèves qui n'auraient pas lu le texte les règles essentielles à respecter pour circuler.
- Identifier quelques panneaux de signalisation et connaître leur signification : réaliser un parcours en utilisant les panneaux de signalisation.
- Rechercher la réglementation en vigueur pour les engins de déplacements électriques (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue).
- Réaliser des affiches sur les bons comportements à adopter.

Charte du bon usager de la route

<https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1543872/0/a4b06b8c-1c85-c10a-8bd1-2bd8def65de4>

je suis piéton



Je suis vulnérable :

Ayant conscience d'être un usager vulnérable **je fais particulièrement attention.**

Je cohabite avec les autres usagers :

Je respecte les voies réservées aux cyclistes et je prends garde à ne pas faire de changement de direction intempestif. **J'utilise les trottoirs.**

Pour ma sécurité :

Je ne traverse pas n'importe comment. Sur un passage piéton équipé de feux j'attends d'avoir « le bonhomme vert » pour traverser.

Je traverse sur un passage piéton quand c'est possible.

En l'absence de trottoirs :

- ▶ si je suis **seul** je marche à **gauche**
- ▶ si je circule dans un groupe d'**au moins 10 piétons** je marche à **droite.**

De nuit, je mets des **vêtements clairs** avec des bandes réfléchissantes.

Je reste attentif/concentré lors de mes déplacements (portables, conversations, ...).

Animaux de compagnie :

Je fais attention à ce que font mes animaux de compagnie, notamment s'ils sont tenus avec une laisse extensible...

Je fais du roller ou du skate-board :

Si je suis usager de skate-board ou de rollers je suis soumis aux mêmes règles que les piétons.

Je circule en fauteuil roulant :

Si je suis usager de fauteuil roulant (vitesse inférieure à 10 km/h) je ne circule pas sur la route car je suis assimilé à un piéton.

je suis cycliste



Pour ma sécurité :

- ▶ **Je respecte le code de la route** et notamment les feux tricolores.
- ▶ **Je ne dépasse pas par la droite** : c'est interdit et dangereux. Afin notamment de ne pas causer d'accident à un autre cycliste.
- ▶ **je respecte le sens des pistes** qui est indiqué par une flèche. Au delà de 8 ans et en l'absence d'aménagements spécifiques,
- ▶ **je ne circule pas sur les trottoirs.**

Bon sens :

- ▶ Afin de rester maître de mon véhicule **je garde les mains libres** : pas de portable, de parapluie, de cigarette...
- ▶ **Je fais particulièrement attention** lorsque je passe devant une porte cochère ou une sortie de garage.
- ▶ Autant que possible **j'utilise les itinéraires cyclables.**
- ▶ **Je ne roule pas sur les voies du Tram.**

Dans les zones piétonnes :

Je respecte les piétons notamment lorsque je circule sur les voies piétonnes où les cyclistes sont tolérés. Je mets pied à terre sur les marchés et dans les zones piétonnes quand il y a beaucoup de monde.

Lorsque je stationne ma bicyclette :

Ayant conscience que cela pourrait occasionner de la gêne aux piétons, notamment pour les personnes mal ou non-voyantes, **je ne stationne pas ma bicyclette n'importe où**, notamment aux feux tricolores et à proximité des passages piétons.

État de mon véhicule :

Je veille à l'état de mon vélo et **je l'entretiens régulièrement** (freins, éclairage, sonnette, ...).

